



BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTIONS

A compter du 29/09/2021

SARL Agence FOLCO IMMOBILIER
57, Impasse du Limousin – 34 500 BEZIERS
Tél : 04.67.28.40.91

gestion-folcoimmobilier@orange.fr

www.folcoimmobilier.com

Prix de vente	Honoraires
De 0 € à 40 000 €	3 000 € TTC
De 40 001 € à 60 000 €	4 000 € TTC
De 60 001 € à 100 000 €	7 000 € TTC
De 100 001 € à 150 000 €	8 000 € TTC
De 150 001 € à 180 000 €	9 000 € TTC
De 180 001 € à 220 000 €	11 000 € TTC
De 220 001 € à 260 000 €	12 000 € TTC
De 260 001 € à 300 000 €	13 000 € TTC
De 300 001 € à 350 000 €	15 000 € TTC
De 350 001 € à 450 000 €	17 000 € TTC
De 450 001 € à 550 000 €	20 000 € TTC
De 550 001 € à 650 000 €	25 000 € TTC
De 650 001 € à 900 000 €	30 000 € TTC
+ 900 001 €	4 %

BAREME DES HONORAIRES DE VENTE
A LA CHARGE DU VENDEUR OU ACQUEREUR
SELON MANDAT DE VENTE

Soumis à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière, paru au JORF n°0015 du 18 janvier 2017. En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial. La délivrance d'une note est obligatoire. Honoraires au 1^{er} septembre 2017.

57, impasse du Limousin - 34500 BEZIERS - Siret 48077225000027
Carte professionnelle : n° 3401 2016 000 009 276



TRANSACTIONS
GESTION - LOCATIONS
FONDS DE COMMERCE

HONORAIRES DE LOCATION /RELOCATION : Baux de location non meubl /meubl 

	Part propri�taire	Part locataire
Frais de visite, constitution de dossier, �tude de solvabilit�, R�daction du bail, acte de caution.	8�/ m ²	8�/ m ² *
Frais de r�alisation de l'�tat des lieux	3�/ m ²	3�/ m ² *

(D cret n  2014-890 du 1er ao t 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalit s de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier : Les honoraires des personnes mandat es pour effectuer la visite du preneur, constituer son dossier et r diger un bail sont partag s entre le bailleur et le preneur. Le montant toutes taxes comprises imput  au preneur pour ces prestations ne peut exc der celui imput  au bailleur et demeure inf rieur ou  gal   un plafond par m tre carr  de surface habitable de la chose lou e fix  par voie r glementaire et r visable chaque ann e, dans des conditions d finies par d cret. Ces honoraires sont dus   la signature du bail. Les honoraires des personnes mandat es pour r aliser un  tat des lieux sont partag s entre le bailleur et le preneur. Le montant toutes taxes comprises imput  au locataire pour cette prestation ne peut exc der celui imput  au bailleur et demeure inf rieur ou  gal   un plafond par m tre carr  de surface habitable de la chose lou e fix  par voie r glementaire et r visable chaque ann e, dans des conditions d finies par d cret. Ces honoraires sont dus   compter de la r alisation de la prestation.)

HONORAIRES DE LOCATION: Baux commerciaux:/box/garage

85% du loyer mensuel charges comprises.

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE Tarif mensuel :

6,5 % du loyer mensuel Hors Charges + TVA 20%

Facultatif : Assurance Loyer Impay  SAA : 2.70% du loyer mensuel charges comprises

PRESTATIONS SUR DEMANDE

Edition aide � la d�claration des revenus fonciers	14� TTC
R�alisation �tat des lieux hors mandat	200� TTC
R�daction avenant au bail	150� TTC
Conseil en location	50� TTC/heure